

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/07/2026

Présents : ADHUMEAU Alain, CERCLET Elodie, DUMERY Lydie, HOREL Ludovic, JOULIN Jean, JUGE Ludivine, METIVIER Bruno, MUREAU Christophe, PETIT Stéphanie, TASCHET Frédéric, TASCHET Joël, VERSARI Evelyne, YVON Delphine

Absents excusés ayant donné pouvoir :

LORET Erwan pouvoir donné à DUMERY Lydie

PREUD'HOMME Marina pouvoir donné à YVON Delphine

Secrétaire de séance : CERCLET Elodie

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 Juin 2026

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance du 30 Juin 2026.

2 – PASS Culture-2026/43

La commission « Bien Vivre Ensemble » propose la mise en place d'un PASS Culture d'une valeur de 50 euros pour les enfants et adolescents de 3 à 18 ans, constitué d'entrées au centre Aquatique Aqualud, au Cinéma Cornay, et d'un bon d'achat à la papeterie Calipage de Loudun.

Un recensement des enfants sera effectué dans chaque village.

Chaque famille sera informée et devra s'inscrire préalablement en mairie.

1

Le Conseil Municipal propose un bon d'achat unique à la papeterie Calipage de Loudun pour 2026.

Il propose de faire évoluer ce PASS pour les années à venir.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour et 2 voix contre :

-Décide de proposer pour l'année 2026 un bon d'achat de 50 euros à la papeterie Calipage de Loudun pour les enfants et adolescents de 3 à 18 ans ayant procédé à une inscription préalable en mairie.

Vote : Pour :13 /Contre :2 /Abstention/0

3 – Révision des tarifs de cantine-2026/44

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs des repas de la cantine à compter de la rentrée de Septembre 2026.

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 2.5%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Fixe les tarifs suivants :
Tarifs élèves : 3.90€
Tarifs adultes :5.15€
- Dit que les tarifs seront applicables à compter du 01 Septembre 2026.

Vote Pour : 15 /Contre : 0/ Abstention : 0

4 – Révision des tarifs de la salle des fêtes-2026/45

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de la salle des fêtes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les tarifs suivants :

<u>Durée</u>	<u>Habitants de la commune</u>	<u>Habitants hors commune</u>
1 jour été	105.00 €	115.00 €
1 jour hiver	115.00 €	125.00 €
2 jours été	155.00 €	185.00 €
2 jours hiver	180.00 €	210.00€

Ces nouveaux tarifs prendront effet pour toute nouvelle réservation.

Les anciens tarifs s'appliqueront pour toute réservation effectuée avant la présente délibération.

Vote Pour : 15/Contre : 0/ Abstention : 0

5- Aménagement sécuritaire du village de Saint Mandé -2026/46

La commission voirie, sur proposition de la Direction des Routes du Département de la Vienne, propose des aménagements de sécurité dans le village de Saint Mandé.

Il est proposé d'instaurer une zone 30 avec l'installation d'un coussin berlinois et de balises J11 sur RD14 sur une distance de 20 mètres conformément au plan joint en annexe.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

-Valide l'aménagement sécuritaire de Saint Mandé.

Vote Pour : 15/Contre : 0/ Abstention : 0

6 – Aménagements sécuritaires du village de Silly-2026/47

La commission voirie, sur proposition de la Direction des Routes du Département de la Vienne, propose un aménagement sécuritaire dans le village de Silly.

Il est proposé de limiter la vitesse dans tout le village de Silly à 30 Km/heure et d'installer quatre zones de ralentissements sur la Rue de la Fontaine -Route Départementale 60 avec la pose de coussins berlinois conformément au plan joint en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour et 2 abstentions :

-Valide l'aménagement sécuritaire proposé pour le village de Silly.

Vote Pour : 13/Contre : 0/ Abstention : 2

7 -Désignation de deux référents dans le cadre de l'élaboration du PLUI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), deux élus référents doivent être désignés afin de participer aux ateliers thématiques.

Mme Evelyne Versari et M.Bruno Metivier sont volontaires pour être élus référents

8-Fonds de solidarité incendie Juillet 2026-2026/48

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu de l'association des

maires de France et de l'AMF66.

Il précise qu'un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées a été activé afin de recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMF 66.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas participer.

Vote Pour : 0/Contre : 15/ Abstention : 2

9-Report du feu d'artifice

Le Conseil Municipal propose trois dates :

- Le 24/10/2026 avec un marché des producteurs
- Le 28/11/2026 avec un marché de Noël avec foodtrucks sous réserve que la salle des fêtes soit disponible
- Janvier 2027 suite à la cérémonie des vœux

Le Conseil Municipal décide de retenir la date du 28 Novembre 2026.

10-Questions diverses

- Casseaux de verres à la sortie de Chasseignes
- Bornes de recharges électriques-Faire une demande à Soregies
- Bornes à vélos données par la CCPL
- Deux dépôts sauvages à l'aire de repos sur la Route de Thouars-Photos transmises à la gendarmerie
- Pose d'une caméra de chasse à envisager
- Sécurité Rue Saint Maximin : La commission voirie doit se pencher sur la sécurisation de tout le village
- Gens du voyage : Flyer envoyé par la gendarmerie mais aucune solution adaptée pour le terrain de foot
- Repas du 8 Mai : Le Maire demande aux élus qui étaient présents au repas leur avis sur le repas fourni par le Mille Pattes

Un administré est allé au restaurant « la Station » pour demander un menu à transmettre à la commune.

Les élus décident de continuer avec le Mille Pattes en demandant d'améliorer.

-M.le Maire a été contacté par le Groupe Marrane, trio a capella de musiques anciennes pour un concert d'une heure le soir des journées du patrimoine à l'église de Chasseignes au tarif de 300€.

Le Conseil Municipal est favorable.

-Mme Duméry demande qu'une date soit fixée pour une réunion de retour du 14 Juillet.

La date du mardi 28 juillet à 20h30 est fixée.

-Arbres sur la pointe de la route de Thouars : Projet de 15 arbres pour 1500.00 € environ (6 tilleuls de Hollande, 3 érables blancs, 3 muriers, 3 sicomores)

-La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mardi 29/09/2026

Le Maire

Alain ADHUMEAU

Le secrétaire de séance

Elodie CERCLET